FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER

WWW.FNAIM.FR

29 novembre 2012

La FNAIM se félicite de la décision de la Ministre de la Justice de demander une enquête sur une publicité litigieuse sur l'aptitude à exercer la profession d'agent immobilier.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jean-François Buet, Président élu de la FNAIM se félicite de la décision de la Ministre de la Justice de demander une enquête sur une publicité litigieuse sur l'aptitude à exercer la profession d'agent immobilier. La FNAIM partage pleinement les objectifs de la Ministre visant à assurer la protection des consommateurs et à veiller à ce que les règles régissant les conditions d'accès aux activités soumises à la « loi Hoguet » soient respectées. Face à l'exercice illégal de la profession par des personnes ne disposant pas des aptitudes exigées par la loi, la FNAIM a mis en place une cellule de veille pour identifier et dénoncer les pratiques illicites sur l'ensemble du territoire.

La FNAIM souhaite que la réforme de la loi Hoguet annoncée dans la prochaine loi-cadre pour le logement apporte une sécurisation encore plus importante du consommateur avec notamment une refonte des conditions d'accès, d'exercice et de contrôle de la profession, mais aussi des mesures significatives à l'égard des abus constatés. Cela va dans la droite ligne des travaux accomplis avec le ministère de la Justice début 2012 qui avait souhaité instituer un Conseil supérieur des professions immobilières. La FNAIM restera force de proposition et souhaite apporter sa contribution à l'élaboration de la future loi-cadre.

A propos de la FNAIM

Première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France, la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs 13 métiers, depuis 1946. Elle fédère aujourd'hui 12 000 entreprises qui servent les intérêts du consommateur dans le respect d'un Code d'Éthique et de Déontologie. Force de proposition reconnue et écoutée sur les enjeux de la politique du logement en France, la FNAIM est régulièrement consultée par les pouvoirs publics. Possédant à la fois une expérience professionnelle, juridique et économique, elle participe activement à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires. Son maillage national, organisé autour de Chambres Départementales et Régionales, lui permet également de s'inscrire au cœur de l'action sur le terrain, en différenciant les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services qu'ils offrent aux particuliers.

Retrouvez toute notre actualité sur www.fnaim.fr et sur l'appli mobile disponible sur Apple Store, Android

Contact presse :
Galivel & Associés
Carol Galivel / Pascale Pradère – Tél : 01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com